



LE CHOIX
D'UNE AUTRE
SCOLARITÉ

HISTOIRE-GEOGRAPHIE

Classe de Quatrième

- Premier trimestre -

76/78 rue Saint Lazare – 75009 Paris

EIB-adistance.com

SEQUENCE 6

UNE REVOLUTION QUI CONTINUE DE BOULEVERSER LA FRANCE

LEÇON 1

De la monarchie constitutionnelle à la 1ère république (1791-1792)

LEÇON 2

Napoléon Bonaparte : de l'armée à l'Empire

SÉQUENCE 6

LEÇON 1

- De la Monarchie Constitutionnelle à la République -

Problématique : Comment et pourquoi la première République s'est-elle mise en place et en quoi marque-t-elle une radicalisation de l'expérience révolutionnaire (1792-1794) ?

I. 1792 : l'échec de la monarchie parlementaire

Contrairement à ce qu'il laisse croire aux Français, Louis XVI est très mécontent de la révolution et ne souhaite absolument pas se contenter d'une monarchie constitutionnelle. Or, les autres monarches d'Europe se sont alliés pour l'aider à retrouver son pouvoir absolu et donc à écraser les révolutionnaires.

Le 20 juin 1791, il tente donc de fuir pour rejoindre des troupes contre-révolutionnaires en Lorraine. Il est reconnu et arrêté à Varennes, puis reconduit à Paris. Cet épisode est perçu comme une trahison par le peuple. L'image du Roi change. Certains commencent à réclamer sa destitution. Par exemple, une manifestation est organisée par le club des Cordeliers, sur le Champ de Mars, à Paris, le 17 juillet 1791. Cette manifestation tourne mal. La Fayette fait tirer sur la foule (rassemblant 5000 à 6000 personnes) ; il y a une cinquantaine de morts.

Document 1 :

Arrestation du roi à Varennes le 21 juin 1791



Les souverains étrangers comprennent que les révolutionnaires sont déterminés à ne pas se laisser reprendre la souveraineté qu'ils ont arrachée au Roi en 1789. La guerre éclate donc entre les Français qui veulent défendre leurs nouveaux droits et la coalition européenne, composée des monarques (d'Autriche, de Prusse ou d'Angleterre entre autres) espérant étouffer le mouvement révolutionnaire qui risquerait de contaminer les autres pays.

Exercice 23

Le 25 juillet 1792, le duc de Brunswick envoie cette lettre aux révolutionnaires français :

Document 2 :

Le Manifeste de Brunswick (1) le 25 juillet 1792

«Un but qui tient au cœur des deux souverains (2), c'est d'arrêter les attaques portées au trône et à l'autel (3), de rétablir le pouvoir légal, de rendre au Roi la sécurité et la liberté dont il est privé. La ville de Paris et tous ses habitants seront tenus de se soumettre sur le champ et sans délai au Roi, de lui rendre sa pleine et entière liberté, et de lui assurer, ainsi qu'à toutes les personnes royales, le respect que doivent les sujets à leur souverain. Si le château des Tuileries est attaqué, s'il est fait la moindre violence, le moindre outrage au Roi, à la Reine ou à la famille royale, alors leurs majestés impériale et royale en tireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable : ils livreront la ville de Paris à une exécution militaire, et les révoltés coupables d'attentats auront les supplices qu'ils méritent.»

1. Brunswick est le chef des armées prussienne et autrichienne
2. Le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche
3. L'autel, c'est-à-dire l'Église

1. Quand, par qui et au nom de qui le manifeste de Brunswick a-t-il été écrit ?

2. De qui ce manifeste prend-il la défense ? (2 réponses attendues)

3. De quoi menace-t-il le peuple parisien ?

Exercice 24

Quand les révolutionnaires reçoivent la lettre du Duc de Brunswick, ils en déduisent que la trahison de Louis XVI est encore plus grave et profonde qu'ils ne l'avaient cru après sa tentative de fuite à Varennes. Fous de rage, les Parisiens se ruent au palais des Tuileries où vit le Roi, le 10 août 1792.

Document 3 :

Prise du Palais des Tuileries



Jacques Bertaux, *Prise du palais des Tuileries, cour du Carrousel, 10 août 1792*, huile sur toile de XVIII^e siècle, musée du château de Versailles

Le 10 août 1792, les sans-culottes¹ et les fédérés² attaquent le palais des Tuileries (où la famille royale est détenue), défendu par les gardes suisses. Les insurgés s'emparent du lieu dans une rare violence (une centaine d'insurgés tués ou blessés, les gardes suisses massacrés...), la famille royale se réfugie à l'assemblée qui décide de les emprisonner et d'élire une Convention³. Le 22 septembre 1792, cette nouvelle Convention décide de proclamer la Première République.

1. *Sans culottes* : Révolutionnaires extrémistes (souvent issus du petit peuple) qui portent un pantalon et non la culotte des aristocrates.

2. *Fédérés* : Membres des Gardes Nationales venus de toute la France.

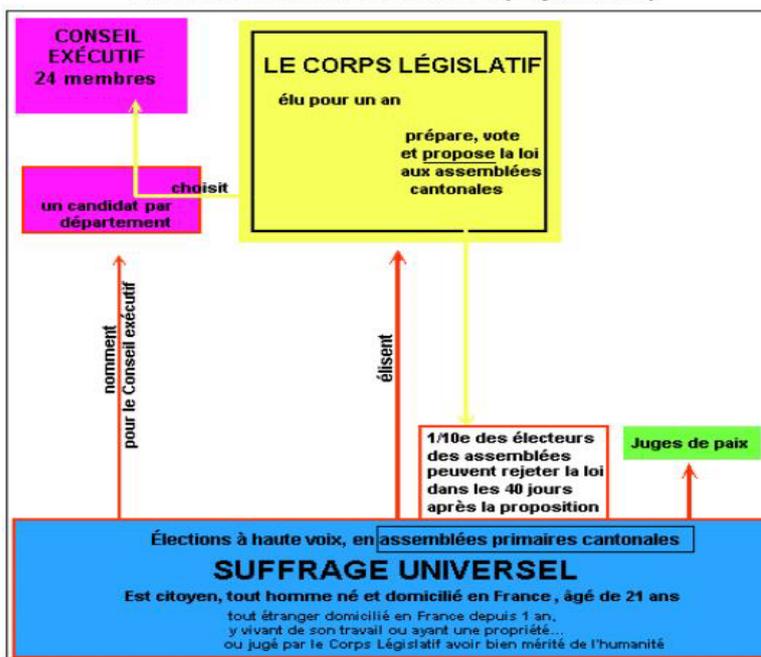
3. Convention : Nom de l'assemblée des députés, élus au suffrage universel masculin, depuis septembre 1792.

1. Que se passe-t-il le 10 août 1792 ?
2. Comment le peintre représente-t-il la grande violence de cet événement ?
3. Comment s'appelle la nouvelle assemblée qui dirige la France à partir d'Août 1792 ?
4. Montre que la France change donc encore de régime en 1792.

II. La première république et la guerre

En arrêtant Louis XVI et en l'emprisonnant, les députés de la Convention, cette nouvelle assemblée qui dirige la France, ont mis fin à la monarchie constitutionnelle. Le nouveau régime sera désormais une république et il faut donc la construire en rédigeant une constitution.

Document 4 :

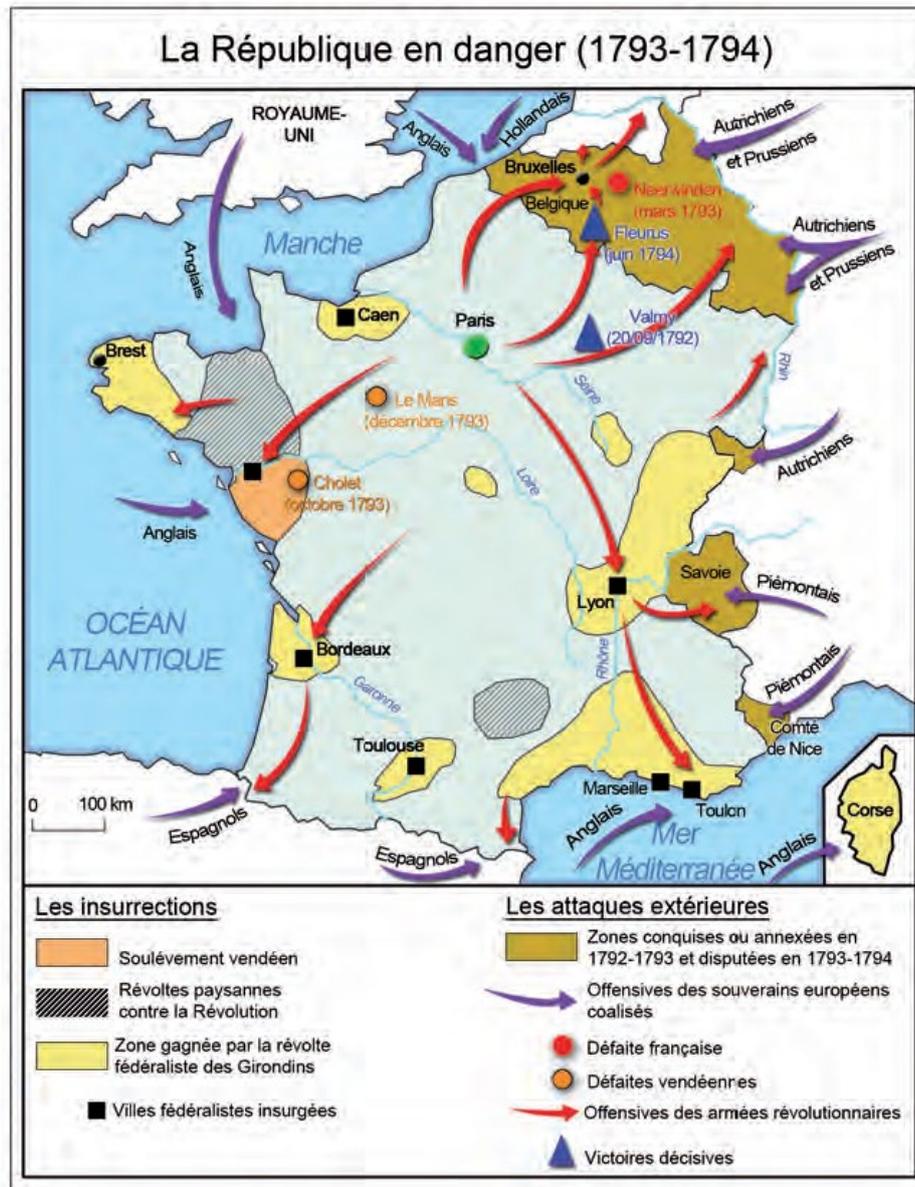


Cette constitution de la 1^{ère} République donne donc beaucoup de pouvoirs au peuple : non seulement le suffrage devient universel (il n'est plus censitaire) donc tous

les hommes, quelle que soit leur richesse, peuvent voter, mais de plus ils ont le pouvoir d'élire tout le gouvernement.

Exercice 25

Document 5 :



1. Pourquoi peut-on dire que la France est attaquée de toutes parts par la coalition européenne ?
2. Montre qu'à la menace extérieure s'ajoute une menace intérieure dans de

nombreuses régions françaises.

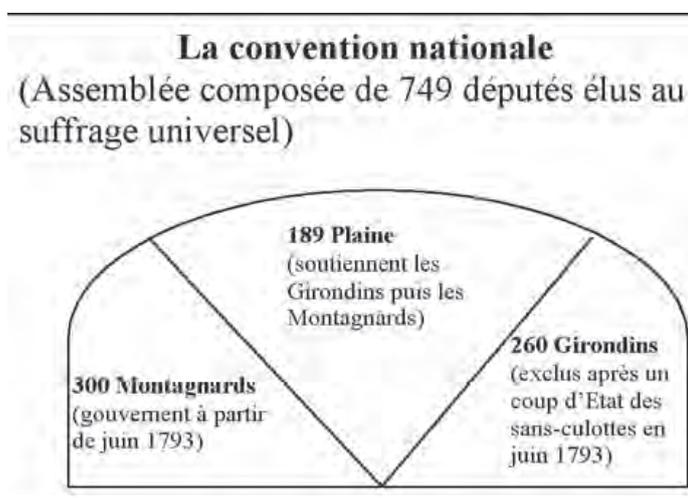
La guerre démarre très mal pour les Français. Les forces armées de la coalition sont nombreuses, entraînées et efficaces tandis que les révolutionnaires peinent à combattre. Les défaites s'enchaînent et la France semble dans une situation catastrophique.

Pour faire face aux besoins de la guerre, les membres de la Convention décident de mobiliser de très nombreux citoyens et de les incorporer à l'armée pour défendre la révolution. Le 24 février 1793, par exemple, a lieu la « levée en masse » pendant laquelle 300 000 hommes de 18 à 25 ans sont contraints de rejoindre les champs de bataille.

Pour diverses raisons, certains Français ne souhaitent pas que la révolution se poursuive, et certains voulaient même revenir à l'Ancien Régime. Ce sont des contre-révolutionnaires. Les décisions de la Convention aggravent leur colère et ils se révoltent un peu partout dans le pays, comme en Vendée par exemple.

III. La Terreur : un épisode de radicalité révolutionnaire

Document 6 :



Dans la Convention, les députés s'organisent par proximité de position politique. Les Montagnards s'assoient à gauche dans la salle, ils sont pour une république très en faveur du peuple, ils souhaitent que la révolution continue et que la rupture avec l'Ancien Régime soit totale. Au contraire, les Girondins, assis à droite, préfèrent que la révolution cesse et que les changements déjà actés n'aillent pas plus loin. Les uns sont donc radicaux tandis que les autres sont modérés : cela donnera naissance à la droite et la gauche en politique. Au centre, les députés de la Plaine s'allient tantôt avec les Montagnards, tantôt avec les Girondins en fonction des sujets abordés.

Exercice 26

Robespierre est le personnage dominant chez les Montagnards. A partir de 1793, c'est lui qui dirige la Convention.

Document 7 :



Portrait de Maximilien de Robespierre,
XVIII^e s, musée Carnavalet, Paris

Document 8 :

Pour fonder et pour consolider parmi nous la démocratie, pour arriver au règne paisible des lois constitutionnelles, il faut terminer la guerre de la liberté contre la tyrannie [...]. Il faut étouffer les ennemis intérieurs et extérieurs de la république ou périr avec elle [...]. La protection sociale n'est due qu'aux citoyens paisibles : il n'y a de citoyens dans la république que les républicains. Les royalistes, les conspirateurs ne sont, pour elle, que des étrangers, ou plutôt des ennemis.

Robespierre, discours à la Convention, 5 février 1794

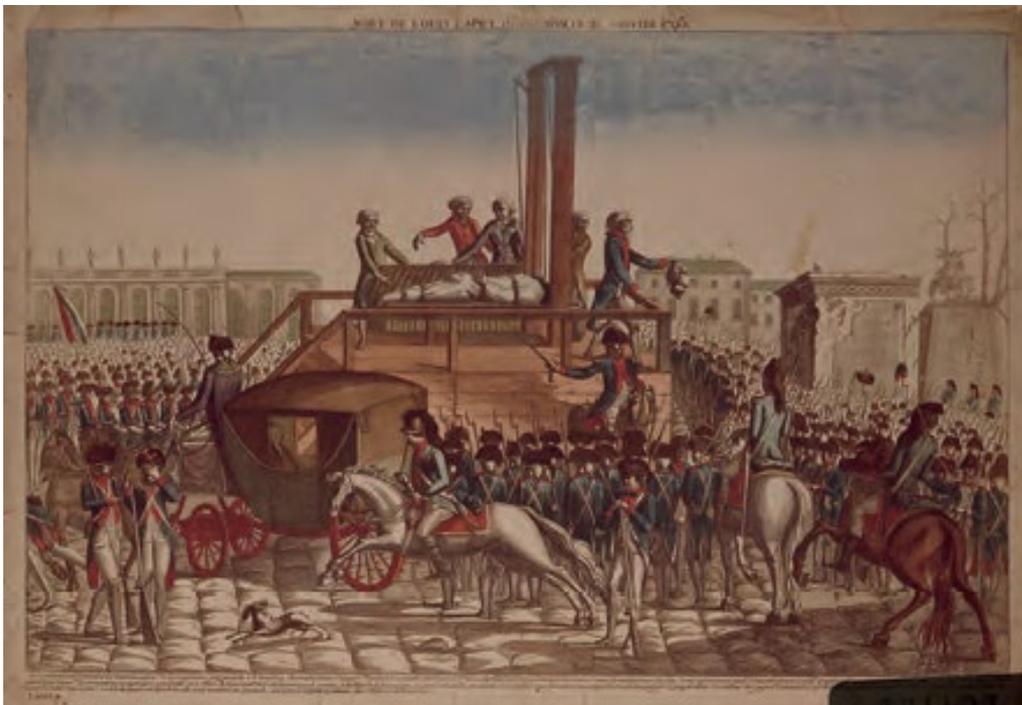
1. Explique la phrase soulignée à l'aide de tes connaissances.

2. Dans quel but Robespierre veut-il intensifier la guerre ?

En 1793-1794, la révolution est menacée et la France est en danger. Robespierre estime qu'il est nécessaire de mettre de côté la constitution rédigée pour la 1^{ère} république et qu'il faut à la place instaurer un gouvernement exceptionnel qu'on nomme **la Terreur**. Celui-ci aura pour objectif de lutter contre les coalisés mais aussi d'écraser les contre-révolutionnaires à l'intérieur du pays. Provisoire, cette Terreur doit selon Robespierre et les Montagnards prendre fin dès que les menaces auront cessé et que l'on pourra considérer la révolution et la patrie comme sauvées.

Pour Robespierre, le premier des ennemis de la révolution est sans aucun doute Louis XVI, qui a trahi à de nombreuses reprises le peuple français. Après un vif débat à la Convention, les Girondins souhaitant le maintenir en prison mais ne voulant pas aller jusqu'à son exécution, ce sont finalement les Montagnards qui l'emportent et obtiennent le procès de Louis XVI et sa mise à mort : il est guillotiné le 21 janvier 1793.

Document 9 : exécution de Louis XVI



Estampe anonyme du XVIII^e siècle, *Exécution de Louis XVI*, musée Carnavalet

Exercice 27

Document 10 :

La loi des suspects

Article 1 : Immédiatement après la publication du présent décret, tous les gens suspects qui se trouvent dans le territoire de la République et qui sont encore en liberté seront mis en état d'arrestation.

Article 2 : Sont réputés suspects :

1- Ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie (1) ou du fédéralisme (2) et ennemis de la liberté (...).

3- Ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme.

4- Les fonctionnaires suspendus ou destitués de leurs fonctions par la Convention nationale ou par ses représentants.

5- Les nobles, les maris, les femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la Révolution.

6- Ceux qui ont émigré du 1er juillet 1789 au 8 avril 1792, bien qu'ils soient rentrés en France

Décret du 17 septembre 1793

1. C'est-à-dire de la monarchie

2. C'est-à-dire des Girondins

1. D'après la Loi des suspects du 17 septembre 1793, qui peut être considéré comme suspect et quel est leur sort?

2. Par qui les suspects sont-ils jugés et quelle peut être la sentence ?

Le régime de la Terreur aboutit à une suspicion généralisée. La loi des suspects permet en effet d'arrêter quiconque semble contre-révolutionnaire, y compris parmi les révolutionnaires modérés ! Avec la mise en place des tribunaux révolutionnaires, une quantité de citoyens et de citoyennes sont guillotines de façon arbitraire seulement parce qu'ils sont soupçonnés d'être des partisans de la royauté et donc des ennemis de la république, mais les preuves nécessaires à leur procès sont souvent inexistantes.

Cette période s'accompagne aussi de mesures économiques et sociales en faveur du petit peuple. Ainsi, la loi du maximum fixe le prix maximum des produits de première nécessité et permet aux plus démunis de se nourrir.

La Terreur prend enfin une dimension religieuse à travers une déchristianisation violente. Des églises sont fermées, des prêtres ont l'interdiction d'exercer et le calendrier républicain remplace le calendrier chrétien.

On peut par conséquent considérer que la Terreur marque la radicalisation de la période révolutionnaire et des mesures (politiques, économiques, sociales...) prises par la première République. Elle prend fin dans un bain de sang. Robespierre est arrêté et guillotiné le 10 Thermidor an II (le 28 juillet 1794).

SEQUENCE 6

LEÇON 2

-Napoléon Bonaparte : de l'armée à l'Empire-

Après la chute de Robespierre, le nouveau régime mis en place, le Directoire, est très fragile. Il s'agit d'une république avec cinq présidents, les Directeurs, mais ceux-ci ne cessent de faire appel à l'armée pour consolider leur pouvoir. Ils ignorent que cette habitude est dangereuse et va les perdre !

I. 1799 : l'ascension d'un ambitieux

Dans l'armée française, un jeune général d'origine corse, Napoléon Bonaparte, brille par ses exploits militaires. Doué, ambitieux, il comprend vite que les cinq directeurs ne peuvent se passer de lui et qu'ils sont dans une position fragile. Ses soldats l'apprécient énormément et il est très populaire dans les rangs de ces révolutionnaires usés par des années de guerre contre la coalition européenne.

Exercice 28

Document 1 : Le coup d'État du 18 Brumaire an VIII (9-10 novembre 1799)

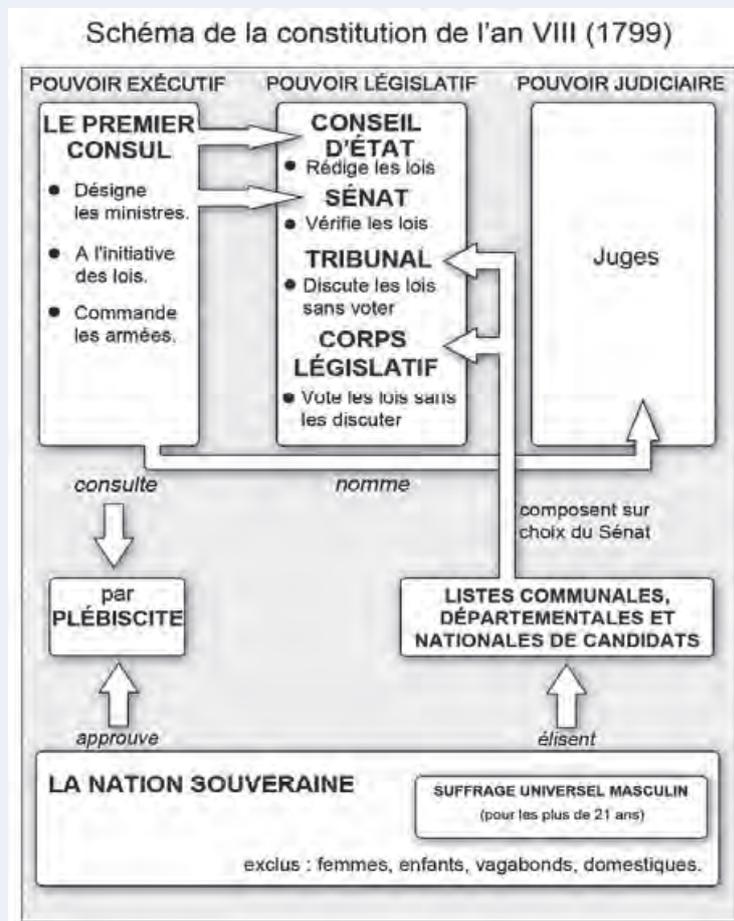


François Bouchot, huile sur toile, début du 19ème siècle

Le 18 Brumaire an VIII (novembre 1799), Napoléon surgit au milieu des députés du Conseil des 500 (une des institutions importantes du Directoire ; elle vote les lois) pour réaliser un coup d'Etat. Les députés tentent en vain de s'opposer à lui mais Napoléon est sauvé par l'armée. Il met en place le Consulat et devient premier consul.

Document 2 :

La Constitution de l'an VIII (1799)



Plébiscite : Vote du peuple, au suffrage universel, qui répond par oui ou par non à une question posée par le gouvernement.

1. Document 1 : Présente et décris ce document. Quel événement est représenté ?

2. Document 1 : Comment et avec l'aide de qui prend-il le pouvoir en 1799 ?
3. Document 1 : Comment se nomme le nouveau régime politique mis en place ?
4. Document 2 : Dans ce régime politique, qui détient le pouvoir exécutif ? Qui détient le pouvoir législatif ? Et le pouvoir judiciaire ?
5. Document 2 : Quel est le rôle du peuple ? Qu'est-ce qu'un plébiscite ?
6. Document 2 : En résumé, pourquoi peut-on dire que ce régime politique perpétue les principes de la République et de la Révolution française ? (Justifie ta réponse en citant ces principes).
7. Documents 1 et 2 : Quelle est en réalité la fonction qui domine –et donc l'homme fort– dans ce régime politique ?

Napoléon Bonaparte accède au pouvoir par le coup d'État du 18 Brumaire an VIII, c'est-à-dire du 9 novembre 1799, avec l'aide de l'armée. Il fait alors rédiger une nouvelle Constitution qui instaure un nouveau régime politique : **le Consulat** (qui remplace le Directoire). Dans le Consulat, les grands acquis de la Révolution sont en apparence maintenus : la République et la séparation des pouvoirs sont conservées ; le suffrage universel masculin est rétabli.

Cette nouvelle Constitution confie le pouvoir exécutif ainsi que le contrôle des assemblées législatives (conseil d'État qui rédige les lois, et Sénat qui vérifie les lois) au Premier Consul, à savoir Napoléon Bonaparte lui-même. Il devient donc l'homme fort de ce nouveau régime politique et veut « terminer la Révolution » en stabilisant la vie politique.

Exercice 29

Document 3 :

Le Concordat, signé entre la France et le pape Pie VII (15 juillet 1801)

Le gouvernement de la République reconnaît que la religion catholique est la religion de la grande majorité des Français.

Art. 1. La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France. Son culte sera public [...].

Art. 5. Les nominations aux évêchés [...] seront faites par le premier consul [...].

Art. 6. Les évêques [...] prêteront directement, entre les mains du premier consul, le serment de fidélité [...]: «Je jure et promets à Dieu, sur les Saints Évangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la Constitution de la République française».

Art. 14. Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés.

Concordat, 26 messidor an IX (15 juillet 1801)

Document 4 :

Napoléon Bonaparte encourage le retour des émigrés*

«Je trouvais à Paris, déjà revenues de l'émigration, beaucoup de personnes de ma connaissance. Le premier consul avait donné à sa femme la mission de ramener à lui la haute société. Dès que Madame Bonaparte connut ma présence à Paris, elle désira que je vinsse chez elle.

Madame Bonaparte me parla [...] en disant que tous les émigrés allaient rentrer, qu'elle en était charmée, qu'on avait assez souffert, que le général Bonaparte souhaitait avant toute chose amener la fin des maux de la Révolution, [...], enfin toute une suite de propos rassurants. Je vis clairement que le premier consul lui avait confié le soin de la conquête des dames de la cour de Louis XVI quand elle en rencontrerait. La tâche n'a guère été difficile, car toutes se sont précipitées vers le pouvoir naissant.»

D'après la Marquise de la Tour du Pin, ancienne dame du palais de Marie-Antoinette, *Mémoires d'une femme de cinquante ans*, 1820.

* *Émigrés* : Nom donné aux personnes ayant quitté la France pendant la période révolutionnaire (nobles, prêtres réfractaires...)

1. Document 3 : À partir de la signature du «Concordat», que reconnaît Napoléon Bonaparte à l'égard de l'Église catholique?

2. Document 3 : Qui nomme désormais les évêques ? Quel serment doivent-ils prêter ?

3. Document 4 : Qui Napoléon Bonaparte souhaite-t-il faire revenir en France ? À qui confie-t-il la mission de les faire revenir ?

4. Document 4 : Qui sont, en partie, ces émigrés et pourquoi Napoléon Bonaparte veut-il les faire revenir ?

Le Consulat est un régime politique qui, certes, se situe dans la continuité de la période révolutionnaire (par le maintien et la consolidation des acquis révolutionnaires), mais il veut surtout en être l'aboutissement en mettant fin au désordre (par la stabilisation de la vie politique et par la « réconciliation nationale »).

Ainsi, le Consulat maintient de nombreuses créations révolutionnaires. Par exemple, la société d'ordre et les privilèges ne sont pas rétablis ; les unités de mesure révolutionnaires sont maintenues (mètres, kg...) ; le découpage de la France en départements est conservé ; le suffrage universel est restauré sous forme de plébiscites...

Après les années de tourments révolutionnaires et le chaos engendré par la Terreur, Napoléon veut pacifier la société française et lui faire connaître désormais un ordre et un calme nécessaires tout en gravant dans le marbre certains acquis de 1789. C'est pourquoi :

- **il se réconcilie avec l'Église catholique et met fin aux querelles religieuses.** En effet, le Concordat est signé en 1801 avec le pape Pie VII. La religion catholique est reconnue « religion de la majorité des Français » ; le clergé est payé par l'État et prête serment de fidélité au premier consul mais, en échange, il est investi religieusement par le pape...
- **il signe la paix avec l'Autriche, en 1801, puis avec l'Angleterre, en 1802 (paix d'Amiens).** C'est la première fois, depuis 1792, que la France n'est plus en guerre contre l'Europe.
- **il instaure la centralisation du pouvoir,** dans le but de stabiliser la vie politique et de renforcer le pouvoir de l'État (mise en place des préfets à la tête de chaque département, lesquels renseignent le pouvoir parisien et appliquent ses décisions en province).
- **il facilite le retour des émigrés.** Il s'entoure aussi d'une nouvelle « noblesse » : la noblesse impériale.

Cette politique de pacification et de réconciliation apporte à Napoléon une certaine popularité, ce qui lui permet de renforcer peu à peu son pouvoir personnel.



Signature du Concordat, le 15 juillet 1801, par François Gérard, Château de Versailles

II. Du consulat à l'Empire

Napoléon Bonaparte devient premier consul en 1799, puis consul à vie en 1802 ; ces deux décisions ayant été ratifiées par plébiscite par la population française.

Exercice 30

Document 5 :

Le sacre de l'empereur Napoléon et le couronnement de l'impératrice Joséphine, le 2 décembre 1804, dans la cathédrale Notre-Dame de Paris



Jacques Louis David, huile sur toile, 1808, Musée du Louvre, Paris

Napoléon Bonaparte est proclamé «Napoléon 1er, empereur des Français » par plébiscite, puis il est couronné et sacré empereur le 2 décembre 1804, dans la cathédrale Notre-Dame-de-Paris.

Les personnes présentes à cette cérémonie sont:

- 1: Napoléon, en costume de sacre, vient de se couronner empereur lui-même
- 2: Joséphine de Beauharnais, sa femme, qui s'apprête à être couronnée impératrice par Napoléon
- 3: Les dames d'honneur (sœurs et belles sœurs de Napoléon)
- 4: Les frères de Napoléon
- 5: La mère de Napoléon, Letizia, ajoutée par le peintre au centre de la composition, alors qu'elle était absente lors de l'événement
- 6: Le pape Pie VII, entouré d'hommes d'Église
- 7: Les grands personnages de l'État, portant les insignes du pouvoir (Lebrun portant le sceptre, Cambacérès portant la main de justice, Berthier portant le globe surmonté de la croix, Talleyrand...)
- 8: Les maréchaux (dont Murat)
- 9: Le peintre David s'est représenté en train d'assister à la cérémonie

1. Quel nouveau régime politique est mis en place par Napoléon en 1804 ? Quel titre Napoléon prend-il alors ?

2. Présente le document, puis raconte de façon précise et détaillée l'événement représenté (date, lieu, personnages principaux, déroulement).

3. Comment le peintre a-t-il fait pour mettre en valeur et glorifier Napoléon ? La réponse est à détailler en se servant de la composition de l'œuvre, de la position des personnages, des lumières, des costumes et objets, des proportions du tableau, du moment de la cérémonie choisi...

Parallèlement au maintien et à la consolidation des acquis révolutionnaires et à la politique de réconciliation nationale, le Consulat marque également le renforcement progressif du pouvoir personnel de Napoléon.

En effet, dès 1799, et en dépit de la séparation des pouvoirs énoncée dans la Constitution, Napoléon, devenu premier consul, concentre la majorité des pouvoirs entre ses mains : il possède le pouvoir exécutif, il dirige l'armée, il a l'initiative des lois, il contrôle les assemblées législatives, il nomme les ministres, les fonctionnaires et les juges...

Par le biais de la centralisation du pouvoir, il est l'homme fort et étend son autorité à l'ensemble de la France. Par ailleurs, il contrôle de plus en plus la population et l'opinion publique : la presse est censurée, la liberté d'expression est réduite au profit d'une surveillance accrue de la population, le livret ouvrier est rétabli en 1803 (les ouvriers sont surveillés par l'État et les patrons, les grèves sont interdites), le suffrage universel se résume à des plébiscites... Ainsi, le régime instauré par Napoléon devient progressivement un régime autoritaire.

Ce retour à un régime personnel et autoritaire s'accroît au fur et à mesure du consulat (Napoléon se fait nommer consul à vie en 1802) jusqu'à aboutir, en 1804, à la suppression de ce régime et de la République. C'est le début de l'Empire et Napoléon devient «Napoléon 1er, Empereur des Français». Il imite le sacre des rois de France, reprend différents insignes de ces derniers (le sceptre, la main de justice) et des empereurs romains (la couronne de laurier), et règne seul désormais.



Napoléon en costume de sacre, sur le trône impérial, Ingres, 1804, musée de l'armée.

Même si certains principes de la Révolution sont conservés, le régime est à nouveau personnel et autoritaire. Napoléon a fait en sorte de rendre ce basculement nécessaire, légitime (par l'emploi des **plébiscites** puis par le recours à la cérémonie du sacre) et accepté (par sa popularité, notamment depuis les mesures de pacification et de réconciliation nationale, mais aussi par la censure).

Définitions

RÉPUBLIQUE: Régime politique dans lequel les dirigeants élus exercent leur fonction pour une durée déterminée.

CONVENTION: Nom de l'assemblée des députés, élus au suffrage universel masculin depuis septembre 1792.

COALITION: Union de plusieurs pays contre un pays ennemi.

SANS-CULOTTE: Révolutionnaire extrémiste (souvent issu du petit peuple) qui porte un pantalon et non la culotte des nobles.

GIRONDINS: Députés républicains modérés de la Convention, dont beaucoup sont originaires de la Gironde.

MONTAGNARDS: Députés, favorables à l'égalité sociale, qui siègent sur les gradins les plus hauts de la Convention («la Montagne») et qui la dominent de juin 1793 à juillet 1794.

TERREUR: Politique décrétée par le Comité de Salut public (autour de Robespierre), entre septembre 1793 et juillet 1794, dont l'objectif fondamental est d'éliminer les ennemis de la Révolution et de la Nation.

SACRE: Cérémonie religieuse lors du couronnement d'un souverain.

PLÉBISCITE: Vote du peuple au suffrage universel, qui répond par «oui» ou par «non» à une question posée par le gouvernement.

COUP D'ÉTAT: Prise du pouvoir par la force.

MASSES DE GRANIT: Expression de Napoléon Bonaparte qui désigne les bases nouvelles, solides et inébranlables sur lesquelles il veut reconstruire la France.

PRÉFET: Représentant de l'État dans un département.

CENTRALISATION: Concentration des pouvoirs entre les mains d'un petit nombre de personnes et dans un même lieu.

CONCORDAT: Accord signé entre un État et le pape.

